



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 05 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : M. Claude COUTON pouvoir à M. Frédéric BUONO, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2023/07/6 - OBJET : Actualisation de la tarification des services municipaux pour 2023/2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2333-7 et suivant du Code général des collectivités territoriales relative à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

Vu la délibération n° 2015/03-2/7 du 25 mars 2015 relative à la tarification d'un manège ambulancier,

Vu la délibération n° 2017/01/9 du 25 janvier 2017 relative aux conditions de mise à disposition et de location du Théâtre Gérard Philipe,

Vu la délibération 2018/04/11 du 12 avril 2018, relative à la création de tarifications dans le cadre de l'organisation d'un vide grenier intitulé « Vide ta chambre » et d'une journée « Jeunesse solidaire » à destination de l'UNICEF,

Vu la délibération 2020/07/29 du 8 juillet 2020 relative à la tarification péri et extra-scolaire,

Vu la délibération 2021/06/11 du 2 juin 2021 relative à la modification des dates de validité de la carte d'adhésion annuelle du CyrAdo,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230705-2023-07-6bis-DE
Date de réception préfecture : 01/09/2023

Vu la délibération 2022/07/2 du 6 juillet 2022 relative à l'actualisation de la tarification des services municipaux pour 2022-2023,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des services municipaux,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Adopte avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) l'actualisation à compter du 1^{er} septembre 2023 des tarifs des services municipaux telle que présentée ci-dessous :

I – ETAT CIVIL :

1 – Concessions :

Concessions	Tarif
15 ans pleine terre	207,00 €
30 ans pleine terre	636,00 €
30 ans avec caveau	923,00 €
50 ans (<i>caveau ou pleine terre</i>)	1 819,00 €
Columbarium 10 ans	437,00 €
Columbarium 15 ans	752,00 €
Cavurne 10 ans	188,00 €
Cavurne 30 ans	502,00 €
Gravure sur plaque apposée sur le totem (nouveau cimetière)	50,40 €

2- Livrets de famille :

	Tarif
Duplicata livret de famille	11,00 €
Envoi d'un livret de famille	2,00 €

Tarifs appliqués en cas de perte ou de destruction par les intéressés

II – PETITE ENFANCE

La Ville de Saint-Cyr-l'École applique le barème fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, composé d'un taux applicable aux ressources annuelles de la famille encadrées par un plancher et un plafond.

- **Tarifification occasionnelle** : Les familles doivent respecter l'horaire de fermeture de la structure d'accueil. Dans le cas contraire, la famille se voit facturer l'heure supplémentaire à son tarif, augmenté d'un forfait de 5 € au premier retard et d'un forfait de 10 € dès le deuxième retard, et pour chaque retard suivant.

III – SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE :

Rappel des tranches de quotient :

Tranches	Quotients
de 0 à 103,14 €	S

Accusé de réception en préfecture
805456-20230705-2023-07-6bis-DE
Date de réception préfecture : 01/09/2023

de 103,15 € à 308,96 €	A
de 308,97 € à 514,77 €	B
de 514,78 € à 720,58 €	C
de 720,59 € à 926,38 €	D
à partir de 926,39 €	E

1 - Restauration scolaire :

	S	A	B	C	D	E
Tarif normal	1,63 €	2,30 €	3,16 €	3,80 €	4,43 €	5,05 €
Tarif PAI (sans repas)*	0,81 €	1,14 €	1,59 €	1,89 €	2,21 €	2,53 €

* Le tarif comprend l'encadrement de la gestion et du temps de restauration.

Tarification occasionnelle : Pour chaque repas consommé sans réservation préalable selon les modalités prévues par la Ville de Saint-Cyr-l'École, une majoration de 7 € est appliquée au tarif ci-dessus.

2 - Garderie du soir :

Accueil du soir (16h30 - 17h30)

	S	A	B	C	D	E
Tarif normal	0,91 €	1,21 €	1,67 €	2,00 €	2,34 €	2,66 €
Tarif PAI (sans goûter)	0,73 €	0,99 €	1,39 €	1,66 €	1,94 €	2,22 €

Accueil du soir (16h30 - 19 h)

	S	A	B	C	D	E
Tarif normal	1,69 €	2,23 €	3,11 €	3,71 €	4,35 €	4,93 €
Tarif PAI (sans goûter)	1,46 €	1,97 €	2,72 €	3,25 €	3,82 €	4,34 €

3 - Accueil du matin du lundi au vendredi (7h30-8h30):

	S	A	B	C	D	E
Tarif normal	1,14 €	1,50 €	1,88 €	2,26 €	2,64 €	3,00 €

4 - Mercredi journée centre de loisirs et mercredi journée AELI :

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	5,44 €	7,33 €	10,20 €	12,17 €	14,24 €	16,29 €

Accusé de réception en préfecture
078-21740524-20230705-2023-07-6bis DE
Date de réception préfecture : 01/09/2023

Tarif PAI (sans repas ni goûter)	3,86 €	5,22 €	7,31 €	8,68 €	10,18 €	11,59 €
--	--------	--------	--------	--------	---------	---------

5 – Mercredi demi-journée centre de loisirs et mercredi demi-journée AELI :

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	2,60 €	3,51 €	4,87 €	5,82 €	6,81 €	7,77 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	1,85 €	2,50 €	3,48 €	4,15 €	4,88 €	5,54 €

6 – Journée centre de loisirs et journée AELI (vacances scolaires)

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	6,73 €	9,00 €	12,51 €	14,92 €	17,48 €	19,89 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	5,62 €	7,49 €	10,44 €	12,43 €	14,58 €	16,58 €

7 – Demi-journée AELI (vacances scolaires) :

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	3,36 €	4,51 €	6,25 €	7,46 €	8,75 €	9,95 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	2,81 €	3,75 €	5,23 €	6,22 €	7,30 €	8,28 €

8 – Journée « stage découverte »

	S	A	B	C	D	E
Tarif Normal	7,37 €	9,86 €	13,71 €	16,36 €	19,16 €	21,78 €
Tarif PAI (sans repas ni goûter)	6,27 €	8,35 €	11,63 €	13,85 €	16,25 €	18,48 €

9 - Tarifs hors commune :

	Tarif	Tarif PAI (sans repas ni goûter)
Accueil du matin	3,69 €	

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230705-2023-07-6bis-DE
Date de réception préfecture : 01/09/2023

Restauration	7,26 €	3,64 €
Forfait garderie 1 (16h30-17h30)	5,91 €	5,27 €
Forfait garderie 2 (16h30-19h00)	10,26 €	9,42 €
Mercredi demi-journée CLSH et AELI	10,99 €	7,81 €
Mercredi journée CLSH et AELI	22,96 €	16,32 €
Vacances journée CLSH et AELI	26,35 €	25,23 €
Vacances demi-journée AELI	13,17 €	12,61 €
Stage découverte journée	30,31 €	25,57 €

10 – Tarification occasionnelle :

- Pour toute activité à laquelle l'enfant n'a pas été inscrit selon les modalités prévues par la Ville, une majoration de 7 € est appliquée au tarif de l'activité concernée et tarifée selon les points 2 à 9 ci-dessus.
- Dans le cadre des forfaits garderie du soir (16h30 à 17h30 ou 16h30 à 19h00), le retard pour récupérer son enfant (arrivée après 17h30 ou après 19h30) engendre un tarif majoré de 5 € au premier retard et un tarif majoré de 10 € dès le deuxième retard, et pour chaque retard suivant.

IV – JEUNESSE :

Cyrado :

- Carte annuelle : 5,50 €
- Aide aux devoirs : tarif fixe de 27 €/semestre du 1^{er} septembre au 31 janvier et du 1^{er} février au 30 juin.
- Activités :

Quotients	Activité structure ou Commune / Atelier ponctuel (1 jour)	Sortie de proximité	Sortie ponctuelle/Stage d'initiation (5 jours)	Sortie exceptionnelle	Tarif unique
E	4,65 €	9,15 €	24,25 €	35,70 €	3,55 €
D	4,10 €	8,10 €	21,20 €	31,00 €	3,55 €
C	3,55 €	7,00 €	17,90 €	26,50 €	3,55 €
B	2,95 €	5,85 €	15,00 €	22,40 €	3,55 €
A	2,45 €	4,65 €	12,05 €	17,90 €	3,55 €
S	1,90 €	3,55 €	9,15 €	13,35 €	3,55 €

TU (Tarif unique) : 3 €55 repas, sorties gratuites avec transport, Fais tes devoirs

- Kermesse journée «Jeunesse Solidaire» : 0,30 € le ticket ou 2,20 € le carnet de 10 tickets
- «Vide ta chambre» : 2,20 € les 2 mètres linéaires

V – SPORTS :

- Entraînements installations extérieures :

Installations	Tarif horaire
Terrain semi stabilisé	2,80 €

Accueil et réception en préfecture
076-217805456-20230705-2023-07-6bis-DE
Date de réception préfecture : 01/09/2023

Piste d'athlétisme	29,70 €
Traçage spécifique	15,50 €
Vestiaire supplémentaire	15,50 €
Terrain synthétique	88,90 €

- **Compétitions :**

Installations	Tarif horaire
Terrain semi stabilisé	75,35 €
Terrain synthétique	90 90 €
Piste d'athlétisme	66,75 €
Traçage spécifique	15,50 €
Vestiaire supplémentaire	15,50 €
Terrain engazonné honneur I et II	99,45 €

- **Entraînements installations intérieures :**

Installations	Tarif horaire
Salle des équipements sportifs couverts aux établissements scolaires du secondaire	21,15 €
Facturation des heures en dépassement du volume horaire fixé par convention avec les établissements scolaires du secondaire pour les équipements sportifs couverts	21,15 €

- **Compétitions installations intérieures**

Installations	Tarif horaire
Facturation pour les associations, établissements scolaires ou partenaires institutionnels saint-cyriens ou extérieurs à la commune, des heures en cas de dépassement des horaires d'ouverture des équipements sportifs municipaux couverts	20,00 €

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230705-2023-07-6bis-DE
Date de réception préfecture : 01/09/2023

VI – CULTURE

1- Location du Théâtre Gérard Philipe

Associations saint-cyriennes, collectivités territoriales ou établissements publics qui organisent un spectacle ou un évènement s'adressant à l'ensemble de la population saint-cyrienne	Tarif
Mise à disposition du théâtre pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	Gratuit
Mise à disposition gracieuse de 3 agents : 1 technicien son et lumière, 1 agent de sécurité incendie (titulaire du SSIAP1), 1 agent municipal	Gratuit
Facturation au-delà de minuit et jusqu'à 2 heures du matin aux frais de l'association, de la collectivité territoriale ou de l'établissement public	120 €/h
Associations saint-cyriennes, les collectivités territoriales ou les établissements publics	Tarif
Mise à disposition du théâtre pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	1 700 €
Mise à disposition gracieuse de 3 agents : 1 technicien son et lumière, 1 agent de sécurité incendie (titulaire du SSIAP1), 1 agent municipal	Gratuit
En cas de dépassement des horaires, la mise à disposition fera l'objet d'une facturation supplémentaire, pour toute heure entamée	150 €/h
Entreprises saint-cyriennes	Tarif
Mise à disposition du théâtre pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	2 000 €
Mise à disposition gracieuse de 3 agents : 1 technicien son et lumière, 1 agent de sécurité incendie (titulaire du SSIAP1), 1 agent municipal	Gratuit
En cas de dépassement des horaires, la mise à disposition fera l'objet d'une facturation supplémentaire, pour toute heure entamée	160 €
Associations non saint-cyriennes	Tarif
Mise à disposition du théâtre pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	1 950 €
Mise à disposition gracieuse de 3 agents : 1 technicien son et lumière, 1 agent de sécurité incendie (titulaire du SSIAP1), 1 agent municipal	Gratuit
En cas de dépassement des horaires, la mise à disposition fera l'objet d'une facturation supplémentaire, pour toute heure entamée.	160 €/h
Entreprises non saint-cyriennes	Tarif
Mise à disposition du théâtre pour une durée maximale de 10 heures par jour, jusqu'à minuit au plus tard	2 500 €
Mise à disposition gracieuse de 3 agents : 1 technicien son et lumière, 1 agent de sécurité incendie (titulaire du SSIAP1), 1 agent municipal	Gratuit
En cas de dépassement des horaires, la mise à disposition fera l'objet d'une facturation supplémentaire, pour toute heure entamée	250 €/h

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230705-2023-07-6bis-DE
Date de réception préfecture : 01/09/2023

2- Bibliothèque

Objet	Unité	Tarif
Retard après la 4 ^{ème} lettre de rappel (soit 1 mois de retard)	forfait	55,00 €
Grand retard après la 4 ^{ème} lettre de rappel et livres ou documents non rendus	forfait	110,00 €

3- Evénements

Brocante et Vide-Greniers	Unité	2023
Emplacement Vide-Grenier Saint-Cyrien	3ml / jour	14,40 €
Emplacement Vide-Grenier non-Saint-Cyrien	3ml / jour	28,80 €

Marché de Noël ou Marché aux fleurs	Unité	2023
Emplacement type Marché de Noël / extérieur	ml / jour	11,00 €

Zombi'Cyr	Unité	2023
Participation aux animations d'Halloween	Pour 1 personne	5,00 €

Le Hall du Jeu au TGP	Unité	2023
Accès aux soirées jeu de société au TGP	1 personne /h	2,00 €

VII – TECHNIQUES :

1- Occupation du domaine public ou privé communal

- Installations temporaires pour travaux :

Type d'occupation	Unité	Tarif
Echafaudage tout type	m ² par semaine (toute semaine commencée est due)	5,65 €
Palissade en frontière du domaine public au-delà de 0,30 mètre à compter de la limite séparative	ml par quinzaine (toute quinzaine commencée est due)	11,30 €
Palissade en frontière du domaine public au-delà de 0,30 mètres à compter de la limite séparative - tarifs particuliers	ml par semaine	5,55 €
Benne en dehors des palissades	par jour	22,65 €
Benne forfait pour particuliers	48 heures	28,20 €
Occupation du domaine public dans le cadre d'un chantier de maximum 12 mois	m ² /mois	27,65 €
Occupation du domaine public dans le cadre d'un chantier au-delà du 12ème mois	m ² /mois	22,10 €
Installation technique sur le domaine public	Année	1 200 €
Câble électrique d'alimentation de chantier et canalisations diverses privées en installation temporaire	ml/mois forfait minimum 20ml	2,25 €
Support d'installation temporaire (tout mois commencé est dû)	Par unité/mois	5,70 €
Armoire de comptage pour raccordement d'installation de chantier (tout mois commencé est dû)	Unité/mois	56,75 €
Neutralisation ponctuelle d'une voie de circulation (grue, livraison...)	par jour	171,40 €
Neutralisation ponctuelle de 2 voies	par jour	342,80 €
<u>Occupation du domaine public pour livraisons de chantier :</u>		
Mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement (neutralisation de 2 places de stationnement)	1/2 journée	17,15 €
Emplacement supplémentaire	1/2 journée	8,35 €
Mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement (<i>en épi 4 emplacements dans la largeur</i>)	1/2 journée	22,75 €

- Installations pour activités commerciales :

Type d'occupation	Unité	Tarif
Terrasses ouvertes	m ² /an	45,40 €
Terrasses fermées, kiosques	m ² /an	90,90 €
Bulles de vente	m ² /an	409,10 €
Commerces ambulants alimentaires (pizzas, food trucks)	Par jour/véhicule	17,05 €
Stationnement ponctuel de véhicule (vente outillage, bus de jeux, vente ponctuelle alimentaire)	Par jour	56,70 €

Accusé de réception en préfecture
01/09/2023 09:05
N° 805456-20230705-2023-07-60509
Date de réception préfecture : 01/09/2023

Expositions et stationnement	m ² /an	45,55 €
Installation stop Park sur Domaine Public	Par dispositif et par an	112,25 €
Appareils distributeurs (type publicités immobilières)	Unité/an	56,70 €
Etalage barnum	m ² /jour	2,95 €
Petits cirques inférieurs à 200 places	Par jour	56,70 €
Cirques moyens compris entre 200 et 1 000 places	Par jour	170,40 €
Grands cirques supérieurs à 1 000 places	Par jour	567,85 €
Manège seul < 35 m ² (hors fluides)	Par semaine	79,50 €
Manège seul > 35 m ² (hors fluides)	Par semaine	113,30 €
Occupation du domaine public par les forains manège < 10 m ²	3 jours	79,60 €
Forfait électrique en mono phase	3 jours	68,15 €
Occupation du domaine public par les forains, manège entre 10 et 35 m ²	3 jours	170,40 €
Forfait électrique en mono phase	3 jours	102,25 €
Occupation du domaine public par les forains, manège > 35 m ²	3 jours	341,15 €
Forfait électrique en mono phase	3 jours	136,65 €
Forfait eau (si pas de compteur)	Par jour	11,30 €

- **Déménagement /emménagement :**

Type d'occupation	Unité	Tarif
Mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement (neutralisation de 2 places de stationnement)	Par jour	34,10 €
Emplacement supplémentaire	Par jour	17,25 €
Mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement (<i>en épi 4 emplacements dans la largeur</i>)	Par jour	45,55 €
Ouverture et fermeture des bornes, portiques, barrières...	Par jour (entre 8h et 17h)	15,00 €

- **Autres occupations et tarifs divers :**

Type d'occupation	Unité	Tarif
Banques (distributeurs automatiques de billets)	m ² /an	142,05 €
Tournage de film (excepté projet scolaire ou étudiant)	Par jour	567,85 €
Forfait électrique (cirque, food truck...)	Par jour	5,70 €
Location de fourreaux communaux	ml/an	2,85 €
Tarifs spéciaux pour les associations saint-cyriennes pour stationnement divers (bus)	Par jour	Gratuit
Occupation du domaine public pour livraisons, stockage ou autres (moins de 20 m ²)	m ² /jour	0,80 €
Forfait pour occupation illégale	-	265,00 €

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230705-2023-07-6bis-DE
Date de réception préfecture : 01/09/2023

2- Tarif location matériel événementiel pour fêtes des voisins et fêtes de quartier

Matériel	Unité		Caution/U
	par jour (du lundi au vendredi)	Week-end *	
Tables	5,30 €	12,70 €	66,00 €
Chaises	2,10 €	5,10 €	23,00 €
Barbecue	10,60 €	25,40 €	317,00 €
Tente 3x3m	105,80 €	253,90 €	317,00 €
Sonorisation	105,80 €	253,90 €	317,00 €
Rallonges	10,60 €	25,40 €	32,00 €
Livraison aller et retour	85,00 €	203,10 €	
Livraison aller ou retour	53,00 €	127,00 €	

*Du vendredi après-midi au lundi matin

3- Frais liés aux interventions des agents d'astreinte

3-1) sur le domaine public ou privé communal

Type de frais	Unité	Tarif
Forfait par agent - lundi au samedi	Heure	25,00 €
Forfait par agent - dimanche et jour férié	Heure	35,00 €
Forfait par agent - lundi au dimanche entre 22h00 et 7h00	Heure	45,00 €

3-2) sur les chantiers

Type de frais	Unité	Tarif
Forfait par agent - lundi au dimanche	Heure	150,00 €

3-3) Consommables

Type de frais	Unité	Tarif
Rubalise, absorbant...	Sur devis	-

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230705-2023-07-6bis-DE
Date de réception préfecture : 01/09/2023

VIII – MARCHE COMMUNAL :

1- Marché alimentaire

Tarifs	Par séance
Abonnés	
Par mètre linéaire de place occupée (profondeur maximale de 2 mètres)	2,85 €
Supplément encoignures	1,70 €
Axe de nettoyage par mètre linéaire de façade	0.20 €
Droits de déchargement :	
Véhicule jusqu'à 2.5 T	1,45 €
Véhicule de plus de 2.5 T	1,90 €
Redevance d'animation et de publicité par commerçant et par séance	1,80 €
VOLANTS	
Par mètre linéaire de place occupée (comprenant taxe de nettoyage, droit de déchargement)	2,45 €

Le tarif est augmenté de 10 % pour tout retard de paiement de la facture mensuelle.

2- Ressourcerie

Tarifs	Par m ²
Par m ² / mois les 6 premiers mois d'occupation (1 ^{er} septembre 2023 au 28 février 2024)	50 €
Par m ² / mois à compter du 1 ^{er} mars 2024	100 €

IX – AUTRES TARIFS :

1 – Photocopie – impression (tous sites de la Ville)

	Tarif
Photocopie ou impression noir et blanc format A4 (hors communication actes administratifs)	0,30 €
Photocopie ou impression couleur seulement A4	0,60 €

2 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230705-2023-07-6bis-DE
Date de réception préfecture : 01/09/2023

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure Taxation par face et par affiche	Superficie < ou égale à 50m²	Superficie > à 50m²
Dispositifs publicitaires et préenseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique	16,70 € / m ²	33,40 € / m ²
Dispositifs publicitaires et préenseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	50 € / m ²	100,20 € / m ²
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure est inférieure ou égale à 12 m ²	16,70 € / m ²	
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m ² et inférieure ou égales à 50 m ²	33,40 € / m ²	
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50 m ²	66,60 € / m ²	

X - SALLE DES FETES – MAISON DES ASSOCIATIONS SIMONE VEIL – ANNULATION DE LOCATION

Si le demandeur est amené à annuler sa location, il devra alors prévenir la Mairie dès que possible, par courrier, et au moins un mois à l'avance, s'il veut être remboursé selon les conditions ci-dessous :

- Désistement au plus tard 30 jours avant la date prévue : moitié de la somme versée sous réserve que la salle ne soit pas louée entre temps. Dans ce cas, remboursement intégral.
- Désistement moins de 30 jours avant la date prévue, sauf en cas de force majeure : pas de remboursement.

Article 2 : Précise que les tarifs ci-dessus sont applicables au 1^{er} septembre 2023.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 1 SEP. 2023
et par publication en ligne le : - 1 SEP. 2023

Saint-Cyr-l'École,
le : - 1 SEP. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230705-2023-07-6bis-DE
Date de réception préfecture : 01/09/2023